



### 1. Approbation du budget primitif (BP) 2026 (délibération n°15-2026)

Le conseil municipal de LAQUENEXY a discuté et approuvé la proposition relative à l'adoption du budget primitif (BP) 2026.

Cette décision vise à fixer les dépenses et recettes de la commune pour l'exercice 2026, avec un équilibre budgétaire de 1 212 627 € en fonctionnement et 1 721 603,52 € en investissement. Sa mise en œuvre débutera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, conformément aux règles de gestion financière des collectivités.

Adopté à 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

### 2. Autorisation à procéder à des virements de crédits nomenclature M57 pour le BP 2026 (délibération n°16-2026)

Le conseil municipal a discuté et approuvé la proposition relative à l'autorisation de virements de crédits dans le budget primitif (BP) 2026, conformément à la nomenclature M57.

Cette décision vise à permettre une gestion souple des dépenses imprévues, en autorisant des transferts de crédits entre chapitres d'une même section (fonctionnement ou investissement), à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite légale de 7,5 %.

Adopté à l'unanimité.

### 3. Durée d'amortissement de la dotation de solidarité communautaire (délibération n°17-2026)

Considérant que la dotation de solidarité communautaire est payée chaque année à Metz Métropole et qu'il est nécessaire de fixer chaque année sa durée d'amortissement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Décide de fixer la durée d'amortissement de la dotation de solidarité communautaire à 1 an.

Adopté à l'unanimité

### 4. Neutralisation de l'amortissement de l'attribution de compensation en investissement (délibération n°18-2026)

Sur la base de l'instruction budgétaire et comptable M57, qui permet d'adapter les catégories et durées d'amortissement des immobilisations en fonction des évolutions réglementaires, et considérant que Metz Métropole utilise depuis 2017 les attributions de compensation en investissement,

Le Conseil municipal décide, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- D'actualiser les catégories d'immobilisation et d'en préciser les modalités d'amortissement :
- Catégorie concernée : Attribution de compensation en investissement
- Imputation comptable : Article 2046
- Durée d'amortissement : 1 an

- D'appliquer la neutralisation de l'amortissement des attributions de compensation en investissement, conformément aux dispositions prévues par l'instruction M57.

Le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

#### 5. Convention avec l'Euro-métropole de Metz pour l'adhésion au Centre de Supervision Urbain (CSU) métropolitain (délibération n°19-2026)

L'Euro-métropole de Metz a décidé de créer un Centre de Supervision Urbain (CSU) pour renforcer la prévention de la délinquance et la gestion de l'espace public, en mutualisant la vidéoprotection, les alarmes et les données urbaines (mobilité, propreté) dans une démarche "smart city".

Ce dispositif, accessible 24h/24 aux communes adhérentes, permet un visionnage en temps réel, un stockage sécurisé des images et une réactivité accrue avec les forces de l'ordre, notamment lors d'événements ou de signalements.

La commune de Laquenexy a approuvé son adhésion via une convention précisant les modalités.

Adopté à l'unanimité

#### 6. Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) (délibération n°20-2026)

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, chaque commune doit instituer une CCID, composée du maire (ou de son adjoint) et de 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants). Ces derniers doivent être français, majeurs, inscrits aux impôts locaux et maîtriser les réalités locales.

Le conseil municipal a proposé une liste de 24 contribuables, incluant des retraités, des fonctionnaires, des agriculteurs et des professionnels variés. Les membres titulaires et suppléants ont été désignés à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

#### 7. Désignation d'un membre pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Euro-métropole de Metz (délibération n°21-2026)

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Euro-Métropole de Metz évalue les impacts financiers des transferts de compétences entre la métropole et ses communes. Elle doit assurer l'équilibre budgétaire et établir un rapport servant à déterminer les compensations financières.

Le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité, Mme Martine SALZMANN (première adjointe) comme représentante de la commune à cette commission. Le vote s'est fait à main levée, sans recours au bulletin secret.

#### 8. Désignation de deux délégués à la Commission communale consultative de la chasse (4C) (délibération n°22-2026)

A l'issue du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner, en plus du maire (président de droit), deux représentants de la commune pour siéger à la commission communale consultative de la chasse (4C) jusqu'à la fin du bail de chasse, soit jusqu'en 2033.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Désigne M. Jean-Marie GALLISSOT et M. Pierre GRANDIDIER, conseillers municipaux, en qualité de délégués de la commune à la 4C.

Adopté à l'unanimité

#### 9. Désignation d'un représentant à l'AGURAM (délibération n°23-2026)

Le conseil municipal de Laquenexy a discuté et approuvé la proposition relative à la désignation d'un représentant à l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Metz (AGURAM).

Cette décision vise à renforcer la participation de la commune aux réflexions et actions en matière d'aménagement urbain, de planification territoriale et de développement durable, en bénéficiant des études, outils et échanges mutualisés proposés par l'agence.

A l'unanimité, M. Stéphane BRUDER a été désigné représentant de la commune au sein de l'AGURAM

#### 10. Désignation de délégués aux différentes instances (délibération n°24-2026)

Le conseil municipal a discuté et approuvé la proposition relative à la désignation des représentants de la commune au sein des instances extérieures (CNAS et Correspondant Défense), à savoir :

- CNAS : M. Simon LORIN (représentant des élus) et Mme Mireille SANTANGELO (représentante des agents) ;
- Correspondant Défense : M. Simon LORIN.

Adopté à l'unanimité.

#### 10. Désignation de délégués aux différentes instances (délibération n°24-2026)

Vu les demandes des associations et le rapport de la commission vie associative,  
Le conseil municipal accorde les subventions suivantes pour 2026 :

Association	Montant (€)	Résultat du vote
APEEL Laquenexy	300,00	Unanimité
Oxygène (course "La Cunésienne")	500,00	14 pour – 0 contre – 1 abstention

Total des subventions attribuées : 800,00 €

Pour copie certifiée conforme,  
LAQUENEXY, le 05 mai 2026  
Le Maire – Chadi EL NAR